

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

## Délibération du bureau prise par délégation

du 15 mai 2017

n°3

page 1/3

### EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS ( 20 ) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS ( 1 ) : M.TREMBLAIS donne pouvoir à Mme AZIHARI

EXCUSES ( 4 ) : Mme BOURAT, Mme BARREAU, M.CHAINE, M.HENEAU,

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude BONNET

**RAPPORTEUR : Monsieur Bruno SULLI**

**OBJET : Service de location de vélos - Tarification et règlement intérieur**

*La communauté d'agglomération, dans le cadre de sa compétence d'organisation de la Mobilité, a ouvert un service de location de vélos en gare de Châtelleraut le 1<sup>er</sup> juillet 2014. Ce service de location est un moyen de transport public à part entière qui s'adresse à tout utilisateur qui ne possède pas de vélo, qui ne souhaite ou ne peut pas en faire l'acquisition et qui ne souhaite pas se soucier de l'entretien de son moyen de transport.*

*Ce service vient compléter l'offre de transports en commun de l'agglomération Châtelleraudaise.*

*Le schéma directeur a identifié 5 orientations majeures :*

- 1. Aménager les liaisons cyclables utilitaires,*
- 2. Modérer le trafic automobile dans le centre-ville et le centre bourg,*
- 3. Développer un maillage attractif pour le loisirs et le tourisme,*
- 4. Faciliter l'accès au vélo et son usage au quotidien,*
- 5. Promouvoir l'usage du vélo.*

*La mise en oeuvre de ce schéma s'étend sur une période d'une dizaine d'années pour l'ensemble des orientations.*

*Dans le cadre de l'orientation 4 "faciliter l'accès au vélo et son usage au quotidien" et afin d'allouer une offre supplémentaire au service Vélibléu, il a été quantifié pour notre territoire une centaine de VAE (Vélos à Assistance Electrique) dont 50 en VAELS (Vélos à Assistance Electrique en Libre Service). Les VAELS seront mis en circulation à compter du 1er septembre 2017 tandis que les VAE seront proposés dès le 1er juin.*

*A ce titre, il convient de fixer l'ensemble des tarifs de location pour les vélos classiques et vélos électriques et d'approuver un règlement intérieur.*

\* \* \* \* \*

**VU** les statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, notamment l'article 2 alinéa 3 relatif à l'organisation de la mobilité,

**VU** la délibération n°8 du bureau du 27 janvier 2014 relative à la tarification du service Vélibléu,

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

Acquitté en PREFECTURE le 16/05/2017

Délibération du bureau prise par délégation

du 15 mai 2017

n°3

page 2/3

VU l'article L 5216-5 relatif à la compétence Transports des communautés d'agglomération,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de fixer les tarifs de location des VAE et VAELS,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de réglementer le service de location de vélos,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver les tarifs ci-dessous à compter du 1er juin 2017,
- d'abroger la délibération n°8 du bureau du 27 janvier 2014 relative à la tarification Vélibléu,
- d'approuver le règlement intérieur ci-annexé, ,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier

**Tarification pour la location de vélos à assistance électrique (VAE et VAELS) :**

Abonnement	« tout public »	« réduit » *
1 heure	2 €	2 €
2 heures	4 €	4 €
1/2 journée	6 €	4 €
1 journée	10 €	8 €
Week-end (vendredi-lundi)	15 €	10 €
1 semaine	20 €	15 €
1 mois	40 €	30 €
6 mois	150 €	110 €
1 an	250 €	180 €

\* Tarif réduit : moins de 25 ans, plus de 65 ans, CMUC, abonnés TAC

- Caution demandée : 700 €/vélo

**Tarification pour la location de vélos classiques:**

Abonnement	« tout public »	« réduit » *
1 heure	1 €	1 €
2 heures	2 €	2 €
1/2 journée	3 €	3 €
1 journée	4 €	3 €
Week-end (vendredi-lundi)	7 €	5 €
1 semaine	10 €	6 €
1 mois	18 €	9 €
6 mois	90 €	45 €

\* Tarif réduit : moins de 25 ans, plus de 65 ans, CMUC, abonnés TAC

- Caution demandée : 200 €/vélo

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 17/05/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

